

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
Article L3321-1

Classification des boissons par catégorie

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Adresse :

Téléphone :

Agissant au nom de l'association[nom],

En qualité de.....[fonction],

Siège social de l'association :.....[adresse],

Si association sportive, numéro d'agrément [numéro délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports]

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire

de..... [1^{ère}, ou 3^{ème}] catégorie (cf. classification des boissons →).

qui constitue la [nombre] autorisation délivrée en cours d'année,

Ce débit temporaire de boissons sera installé à [adresse précise]

du [date de début de la manifestation] à heures,
au [date de fin de la manifestation] à heures,

à l'occasion de la [nature de la manifestation].

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Cend्रे, le

Le Président

(ou toute autre personne habilitée à faire la demande)

Signature

1ère catégorie : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;

2ème catégorie : abrogée

3ème catégorie : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3 degrés d'alcool, vin de liqueur, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comportant moins de 18 degrés d'alcool pur

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Avis favorable Avis défavorable

Observation(s) :

Le Cend्रे, le

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué
aux Travaux et à la Sécurité,
Sébastien MORIN.